

Sujet : [TEST] Lettre Juin 2025
De : Lettre Juin 2025 <c.demolin@spelc.fr>
Date : 23/06/2025, 16:17
Pour : c.demolin@spelc.fr

Donnez un résumé de cet email à vos destinataires

[Voir la version en ligne](#)



Spelc - Paris

Syndicat professionnel

libre de toute confédération, de tout parti politique, de toute idéologie.

LETTRE DE JUIN



Suivez-nous !

Accédez à toutes nos communications sur nos pages Instagram et Facebook. Vous y trouverez des communications quasi quotidiennes et, entre autres, un lien pour y lire cette *Lettre de juin* et toutes nos *Lettres mensuelles académiques*.

Notre objectif : vous faciliter l'accès à l'information.

MAITRES DELEGUES

Rejoignez-nous, le Spelc agit pour vous !

Le Spelc lance des recours administratifs début juillet : rejoignez-nous vite !

1) pour les maîtres délégués néo recrutés en 2023-2024 et qui ne sont pas classés au niveau prévu par le cadre de gestion : niveau 3 pour les maîtres ayant Master 2, DESS, DEA, DECS, diplôme d'ingénieur / niveau 4 pour les maîtres ayant un doctorat. En lycée professionnel et technologique, la durée de l'expérience professionnelle est également prise en compte. Ce cadre de gestion a été appliqué au 1er septembre 2024 sans rétroactivité au 1er septembre 2023. Or, la date d'application du cadre de gestion prévue par l'arrêté du 8 août 2023 est bien le 1er septembre 2023. **Ce recours sera collectif.**

2) pour les maîtres délégués ayant couvert un besoin à l'année (de courant septembre aux vacances d'été, par un seul contrat ou plusieurs contrats successifs) **et ne voyant pas leur contrat prolongé jusqu'au 31 août de l'année scolaire** comme prévu par la circulaire du 21/08/2024 venant renforcer l'article R914-57 du Code de l'Education qui stipule : « Si la durée totale des remplacements successifs a finalement couvert l'année scolaire, la date de fin de contrat sera fixée à la veille de la rentrée scolaire suivante. ». **Ces maîtres ne sont donc pas rémunérés durant l'été, contrairement à ce que prévoient les textes. Pour ces maîtres les recours seront INDIVIDUELS. Il convient donc de se rapprocher individuellement du Spelc pour en bénéficier.**

Si la réponse du rectorat à ces recours étaient négative ou en l'absence de réponse du rectorat dans un délai de deux mois, le Spelc réunirait ses adhérents concernés dès septembre pour les accompagner avec l'aide de son avocat dans une démarche auprès du Tribunal administratif.

Si vous voulez vérifier si votre niveau de classement est le bon, si vous voulez nous signaler une anomalie dans la durée de votre contrat, contactez :

Claire Demolin Cordier, Présidente du Spelc Paris

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

MOUVEMENT DES MAITRES

1er degré - Enseignement Catholique

Le Spelc était présent en CDE (Commission Départementale de l'Emploi, instance diocésaine).

98% de demandes de mouvement ont été satisfaites avec un refus et une demande qui n'a pas obtenu satisfaction cette année. 57 PES sur 78 restent dans leur établissement et 21 quittent leur établissement.

Derrière ces chiffres, des difficultés perdurent :

Le processus du mouvement géré par la CDE manque toujours de transparence : les membres de la CDE n'ont toujours aucune visibilité sur les vœux des candidats au mouvement et sur le respect des codifications.

Malheureusement, des candidats nous ont signalé que **quelques chefs d'établissement ne jouent pas le jeu**. Ils annoncent d'emblée qu'ils souhaitent garder leur PES ou ne répondent pas à la demande d'entretien, ou encore appellent le candidat / la candidate pour lui demander de retirer son vœu. **De tels comportements ne sont pas acceptables au regard des textes.**

Le Spelc a signalé ces problèmes et continue de demander un fonctionnement de la CDE normal, impliquant réellement tous les acteurs de la commission afin d'avoir une visibilité et de ne pas laisser quelques chefs d'établissement bafouer l'Accord sur l'emploi.

L'année prochaine le diocèse s'est engagé à ce que la CDE ait un règlement intérieur et à fournir aux représentants des maîtres et de chefs d'établissement le tableau précisant les vœux des enseignants et leur codifications. C'est un début.

La suite au prochain épisode...

Pour tout renseignement contactez notre responsable 1er degré :

Emmanuelle Savioz

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

MOUVEMENT DES MAITRES

2nd degré - Enseignement catholique

Des textes mieux respectés : des maîtres rassurés !

Cette année, beaucoup d'entre vous ont témoigné au Spelc leur satisfaction et leurs remerciements. Voici venu le temps du bilan.

Quel soulagement, en effet, pour les candidats au mouvement !

Grâce à l'action du Spelc en CAE, enfin les syndicats ont pu avoir une visibilité sur TOUTES les candidatures et non plus uniquement sur celles de leurs seuls adhérents : **adieu le clientélisme !**

Enfin TOUS les candidats codifiés B, grands "oubliés" du mouvement parisien depuis de nombreuses années ont vu leur candidatures étudiées : fini l'assignation ad vitam aeternam dans un établissement que l'on veut quitter !

Enfin, l'ordre d'étude des candidatures selon leur codification a été pris en compte, enfin les refus des chefs d'établissement sont étudiés : au diable les recrutements au "bon vouloir" de certaines directions, dans le plus grand mépris des textes !

Grâce à l'action du Spelc qui a initié cette réforme fondamentale de la CAE de Paris, le mouvement des maîtres dans l'Enseignement catholique parisien suit maintenant davantage les règles. "Davantage" ... car il reste encore beaucoup à faire pour que le mouvement soit complètement satisfaisant et respectueux de l'Accord sur l'emploi et donc du Code de l'Education. Il y a toujours des résistances du côté de certains chefs d'établissement et même, parfois, de la part d'un syndicat... Mais le progrès est net.

Le Spelc reste engagé,

Nous connaissons les textes dont nous parlons.

Nous n'entretenons pas la peur et n'agitions pas les épouvantails... **nous vous expliquons les règles, nous vous épaulons, nous vous accompagnons et vous défendons.**

Le Spelc ne fait pas miroiter aux collègues "les postes qu'ils souhaitent" si ces collègues ne sont pas les plus prioritaires... Mais **nous nous engageons à ce que la codification de chacun soit respectée.** Bien entendu, nous suivons avec une vigilance accrue les dossiers de nos adhérents parce que nous en maîtrisons parfaitement le contenu et connaissons la particularité des situations de chacun d'entre eux.

Le Spelc ne promet pas ce que les textes ne permettent pas parce que les textes garantissent l'équité et la possibilité d'une mobilité tout au long de la carrière et cela est précieux ! Maîtres néo titulaires codifiés C, D, cette codification ne vaut qu'un an. Vous serez potentiellement les candidats codifiés B de l'année prochaine et pour de très nombreuses années ! Vous serez certainement heureux, dans quelques temps, de pouvoir obtenir une mutation, grâce au Spelc, qui a œuvré pour que les maîtres codifiés B soient enfin considérées ! (pour rappel : B2 : candidats de Paris voulant muter dans Paris / B3 : candidats d'une autre académie voulant muter à Paris pour rapprochement de conjoint / B4 : candidats d'une autre académie voulant muter à Paris),

Le Spelc agit loyalement, dans le respect des textes, le dialogue et l'écoute des points de vue de tous, maîtres et chefs d'établissement, pourvu que ces points de vue soient légitimes et honnêtement argumentés.

C'est cela respecter l'Accord sur l'emploi !

Si vous n'êtes pas encore rassuré, il suffit de nous contacter, nous allons tout vous expliquer !

Véronique Ducamin, Responsable du mouvement au 2nd degré

v.ducamin@spelc.fr / 06 22 61 48 62

Claire Demolin Cordier, Présidente du Spelc paris

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

CAE : déclaration liminaire intersyndicale pour des réunions apaisées, des relations respectueuses et l'instauration d'un vrai dialogue social

Le 5 juin, regrettant le climat des réunions de la CAE, quatre syndicats réunis en CAE se sont unis pour prononcer une déclaration liminaire commune.

Cette démarche a été proposée aux 5 syndicats présents en CAE, quatre s'y sont associés. Le Spelc a co-écrit et signé cette déclaration liminaire aux côtés de la CFE-CGC, de la CGT-EP et du Snec-CFTC.

Au delà des différences et des divergences de nos syndicats, au delà de nos positions respectives, que nous soyons représentants des maîtres ou des chefs d'établissement, comment ne pas souscrire aux valeurs portées par cette déclaration ?



Déclaration liminaire intersyndicale

CAE—5 juin 2025

Les organisations syndicales représentées en CAE souhaitent rappeler collectivement l'importance d'un climat d'échange serein et respectueux dans l'exercice de nos missions communes.

Le **désaccord**, qu'il soit de fond ou de méthode, **fait partie intégrante du dialogue social**. Il est légitime, et parfois même nécessaire, pour défendre des positions différentes, représenter des intérêts divers, et faire vivre la pluralité des voix au sein de la CAE.

Mais ces divergences **ne peuvent, en aucun cas, justifier** des com-

portements inappropriés : ni agressivité, ni manque de respect, ni tentatives de discrédit ou de mise en cause personnelle.

Le **cadre de la CAE**, s'il peut être le lieu de débats vifs et engagés, **doit toujours rester un espace de dialogue**, fondé sur l'écoute, la reconnaissance mutuelle des rôles de chacun, et le respect des personnes.

Nous appelons donc à une **vigilance partagée**, dans l'intérêt de tous, pour préserver un fonctionnement collectif constructif, même — et surtout — dans les moments de tension.

L'été sera beau, pensez à Préau !



Soutenu
par



Petit rappel pour profiter de l'été :

Préau est une association du Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports qui a pour but de **faire bénéficier les personnels d'avantages sociaux**.

Préau permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur des prestations de loisir, culturelles, touristiques, sportives...

Certaines offres donnent accès gratuitement à des contenus culturels divers : presse, cinémathèque, musique, cours en ligne...

Le site propose aussi des avantages sur des prestations de vie quotidienne (garde d'enfants, assurances...) et des aides dans le cadre d'actions sociales.

Le lien vers le site Préau est ici : <https://www.preau.education.fr/>

L'équipe du Spelc Paris est là pour vous épauler

ICI
Adhérez en ligne

Être adhérent Spelc, c'est :

- **Bénéficier d'informations et de l'aide du Spelc, syndicat représentatif dans l'enseignement privé sous contrat** : parce que nous sommes compétents et que nous avons la confiance des électeurs.

- **Être épaulé, représenté et défendu par le syndicat parisien dont les cotisations sont les moins élevées** : parce que nous partageons les mêmes réalités professionnelles et financières que vous ! N'oubliez pas que l'adhésion au Spelc est remboursable ou déductible à 66% des impôts.

- **Bénéficier de tarifs préférentiels auprès d'assurances partenaires.**

- Bénéficiaire du **service juridique de la Fédération des Spelc**, des avis et du suivi de notre **avocat partenaire** concernant vos interrogations et vos problématiques juridiques ou judiciaires professionnelles. **Bénéficiaire de la protection juridique** qui couvre tout adhérent Spelc à jour de ses cotisations en cas de litige lié à la situation professionnelle.

- Enfin, adhérer au Spelc, c'est surtout former une chaîne d'**union solidaire** !

Contacts Spelc :

- Responsable 1^{er} degré : Emmanuelle Savioz

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Retrouvez-nous et adhérez en ligne sur :

<https://paris.spelc.fr>

Le bulletin d'adhésion au format PDF est ici :

Bulletin d'adhésion

Cet email a été envoyé à c.demolin@spelc.fr, cliquez ici pour vous désabonner.